

POUR DES ÉTUDES VRAIMENT SUPÉRIEURES FAIRE PLUS ET FAIRE MIEUX

Semaine des études avancées, de la recherche et de la création 23-26 septembre 1985

Pour la deuxième année consécutive, le décanat des études avancées, de la recherche et de la création, tient une Semaine très chargée d'activités des plus variées. Il y en a pour tout le monde : étudiants de deuxième et de troisième cycles avec leurs directeurs de programmes, professeurs et grand public. Tous sont conviés aux diverses manifestations, que ce soit des ateliers, des débats ouverts, des séances d'information et d'affichage. On trouvera le programme détaillé de la Semaine dans les pavillons.

À cette occasion, les pages du journal s'ouvrent de façon spéciale aux préoccupations de l'Université en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de création, dans la foulée novatrice des Plans triennaux.

Recherche et création «La publication d'un Répertoire, un événement majeur!»

— la doyenne

Hausse importante des subventions externes de recherche à l'UQAM: 43,5% par rapport à l'année 1983-84 (41% si l'on tient compte du volume des subventions générales). Pourtant, en lançant la Semaine des études avancées, de la recherche et de la création, la doyenne, Mme Monique Lefebvre-Pinard, a préféré dans l'enthousiasme mettre l'accent sur la sortie imminente du **Répertoire des publications et des réalisations de recherche et de création**, produit pour la première fois par le décanat.

«La publication de ce Répertoire, estime la doyenne, permettra de répondre au besoin, maintes fois exprimé par la collectivité universitaire, de valoriser et faire connaître les productions du corps professoral de l'UQAM, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Université.»

Le Répertoire — près de 450 pages — couvre les productions scientifiques et artistiques des professeurs, de janvier 1982 à décembre 1984. Il fait également état de la reconnaissance externe obtenue par les professeurs auprès de différents organismes subventionnaires et commanditaires au cours de cette période. «C'est donc un tableau qui montre la véritable valeur de la recherche et de la création à l'UQAM, note Mme Lefebvre-Pinard, puisqu'on y retient l'ensemble des productions, et non exclusivement les travaux subventionnés et commandités.»

Confectionner un tel Répertoire n'est pas une mince affaire. Comment, au décanat des études avancées, de la recherche et de la création, s'y est-on pris ?

Une fois l'idée lancée, explique la doyenne, il fallait s'atteler à la tâche, mais en évitant un certain nombre

d'erreurs. Par exemple, compiler un amas d'informations qui mène en bout de ligne à la production d'un document de type bottin téléphonique. «Nous voulions, d'autre part, nous garder de tomber dans l'excès contraire, et produire un recueil squelettique ou trop incomplet.»

Un comité d'édition a été formé de professeurs du CAFAC/Comité d'aide financière aux chercheurs et aux créateurs, et du JEDARC/Jury d'évaluation de demandes d'aide à la création. Le comité, divisé en deux groupes de travail (l'un pour les réalisations artistiques ou de création, l'autre pour le volet recherche), a élaboré une grille de cueillette des données. Proposée en septembre 1984 aux professeurs, cette grille a subi en janvier de cette année quelques modifications. Pour finir, les publications retenues, ou plutôt les catégories de productions figurant au Répertoire, sont :

• volet recherche

- articles de périodique
- livres ou monographies
- chapitre de livres
- communications scientifiques publiées
- rapports de recherche commandités
- autres moyens de diffusion de la recherche : didacticiels, logiciels, travaux de cartographie, production de matériel didactique, magnétique et audio-visuel, édition de livres, de numéros spéciaux de périodiques ou d'actes de colloque, organisation de colloques
- autres réalisations : prix, distinctions et bourses prestigieuses.



Mme Monique Lefebvre-Pinard: «Donner aux activités de recherche et de création du corps professoral, toute la visibilité qu'elles méritent.»

• volet création

- expositions
- réalisations architecturales, installations, événements performances
- créations d'œuvres musicales, chorégraphiques et théâtrales
- créations d'interprétation
- articles de périodiques
- livres, monographies, livres d'art, catalogue d'exposition
- rapports ou œuvres de recherche-crédation commanditée
- communications publiées en recherche-crédation
- autres moyens de diffusion de la recherche-crédation : didacticiels, logiciels, travaux cartographiques, production de matériel didactique, magnétique et audio-visuel, édition de livres, de livres d'art, de catalogue d'exposition, de numéros spéciaux de périodiques ou d'actes de colloque, organisation d'exposition et de colloques

— autres réalisations : prix, distinctions, bourses prestigieuses, acquisition d'œuvres par un musée.

Un produit fini de qualité

«Le Répertoire, tel qu'il se présente, est un produit de qualité — très professionnel — considère Mme Lefebvre-Pinard. Le choix des critères de sélection y est pour quelque chose, dit-elle ; il ajoute à la crédibilité.» Ces critères mentionnent, entre autres, que les articles retenus ont été publiés dans des périodiques possédant un comité de lecture ou dont l'auditoire est largement composé de pairs de l'auteur. Ils indiquent également que les communications scientifiques ont donné lieu à une forme de publication, ou encore que les œuvres de création ont été présentées dans des lieux de diffusion reconnus.

Le comité d'édition s'est aussi intéressé à la forme que prendrait le Répertoire. On voulait qu'il soit clairement présenté, facile à consulter. La classification Clarder a été choisie.

Dans sa version définitive, les données sont regroupées par secteur disciplinaire et par département à l'intérieur de chaque secteur. L'ordre de présentation correspond à l'ordre alphabétique des secteurs, des départements et des professeurs à l'intérieur de chaque département.

Un instrument privilégié d'information

Pour la doyenne des études avancées, de la recherche et de la création, le Répertoire, en plus de donner le pouls de la recherche et de la création à l'UQAM, fait ressortir le niveau

de maturité en la matière. «Il permet de dépasser cette vieille image de l'UQAM - grosse-Université-de-premier-cycle !

La doyenne ajoute que dans les éditions subséquentes — mise à jour tous les 18 mois — le Répertoire présentera un tableau plus exhaustif encore des productions du corps professoral. «C'était prévisible que dans un premier temps, le taux de réponse n'atteindrait pas 100 p. cent. Il fallait compter avec les professeurs en vacances, en congé de perfectionnement ou sabattique...»

Sous le point de sortir des presses, à qui sera distribué le **Répertoire des publications et des réalisations de recherche et de création** ?

Mme Lefebvre-Pinard pense que ce sera un instrument privilégié d'information pour le corps professoral. «Il devrait favoriser et faciliter les échanges entre les professeurs de l'UQAM, et leurs collègues d'autres milieux universitaires ou privés. Le Répertoire constituera également une banque d'information pour le personnel des organismes voués de près ou de loin à la recherche universitaire (le réseau des universités, les Cégeps, les organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux, l'entreprise privée, les groupements de services à la collectivité...).»

Il y a les médias d'information qui pourront être intéressés par le nouveau Répertoire, ajoute la doyenne. Et, c'est sans compter les étudiants de deuxième et troisième cycles qui profiteront aussi d'un tel outil de production. Outil qui fait actuellement la fierté du décanat des études avancées, de la recherche et de la création.

Pour un développement plus significatif des études supérieures *

par le recteur Claude Pichette

Le mouvement de démocratisation universitaire amorcé au cours des années 70 a permis au Québec de réduire significativement l'écart qui le séparait de l'Ontario quant au nombre de diplômés de premier cycle. Cependant, pour réaliser une réelle démocratisation, la présente décennie doit être marquée d'un développement aussi significatif des deuxième et troisième cycles. Ce n'est qu'à cette condition que les efforts consentis pour réaliser l'accessibilité aux études universitaires généreront pleinement les retombées économiques, sociales et culturelles escomptées par notre société.

Le plein développement des études de maîtrise et de doctorat doit être en même temps d'ordre quantitatif et d'ordre qualitatif. Quantitatif d'abord, les universités doivent permettre à un nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants d'acquiescer les diplômes d'études supérieures et, surtout, le doctorat afin de répondre adéquatement à la demande. À ce sujet, l'étude sur l'offre et la demande de main-d'œuvre, effectuée par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie dans le cadre de l'excellent plan quinquennal rendu public en juin dernier, est spécialement éclairante. Elle révèle, en particulier, que le Canada s'achemine vers d'importantes pénuries de détenteurs de maîtrise et de doctorat dans les domaines de compétence du Conseil, si la situation actuelle n'est pas améliorée.

Le développement des études de 2^e et 3^e cycles doit être aussi qualitatif. Il ne suffira pas d'amener plus d'étudiantes et d'étudiants à s'inscrire aux programmes de maîtrise et de doctorat. Il faudra également que les établissements universitaires soient en mesure de fournir l'encadrement nécessaire pour que les candidats puissent terminer leurs travaux et obtenir leurs diplômes dans des délais raisonnables. À cet égard, un Avis récent du Conseil des universités montre que, dans l'ensemble des secteurs, le «taux de sortie» des programmes québécois de 2^e et de 3^e cycles se compare largement à ceux des universités ontariennes. La situation est malheureusement moins bonne au plan des programmes de maîtrise en humanités et en sciences humaines. Dans ce cas, en 1980, les personnes inscrites dans les programmes québécois obtenaient leurs diplômes à un rythme inférieur de 40 p. cent à celui de leurs collègues de l'Ontario. On mesure à quel point la situation est préoccupante lorsqu'on constate que trois étudiantes et étudiants sur cinq des 2^e et 3^e

cycles sont inscrits dans ces programmes.

Le développement qualitatif des études de 2^e et 3^e cycles doit être basé sur un double encadrement : encadrement pédagogique bien entendu, mais encadrement financier également. Quelques exemples montrent que les universités québécoises se dotent déjà des moyens d'assurer ce développement. Par exemple, l'automne dernier, au terme d'une vaste consultation, la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal entreprenait une importante réforme de ses politiques d'encadrement. Pour sa part, l'Université Laval annonçait en mai que le budget 1985-1986 comportait une augmentation de 18 p. cent du fonds de soutien de revenu des étudiants de doctorat. Quant à l'Université du Québec à Montréal, elle consacra, au cours de la présente année, 200 000 \$ additionnels au soutien financier des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs.

Pour que les établissements universitaires puissent relever convenablement le défi, il va falloir que, de son côté, le Conseil des universités s'ajuste à de nouvelles réalités. Organisme créé en 1969, le Conseil a le mandat de recommander au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie (MESST) l'approbation des nouveaux programmes d'étude conçus par les universités et d'évaluer la qualité et l'opportunité des programmes existants. C'est une fonction essentielle qui permet d'assurer à la population que les universités disposent des ressources humaines et matérielles nécessaires pour dispenser une formation de qualité dans le cadre des programmes qui leur sont confiés. Tout en étant d'accord avec ce mécanisme, il faut remettre en question la façon dont le Conseil remplit ce rôle.

En plus d'être lent et lourd, le mécanisme d'évaluation des programmes a pour conséquence de créer des inégalités prononcées dans le traitement des universités, selon que celles-ci se sont dotées de programmes avant la création du Conseil ou après 1969. En fait, la politique actuellement pratiquée par le Conseil dans l'approbation et l'évaluation des programmes rappelle spontanément le mouvement des tourniquets des supermarchés. Fonctionnant à sens unique, ces appareils permettent l'entrée mais empêchent la sortie. On peut obtenir du Conseil qu'il recommande l'approbation d'un nouveau programme, mais les programmes en place, même si certains

donnent des signes évidents d'insuffisance qualitative, semblent dotés d'une pérennité permettant à leurs détenteurs un tranquille assoupissement. Un exemple récent permet de voir cette politique du tourniquet dans l'une de ses manifestations les plus crues. On trouve, en effet, dans un rapport publié en avril 1985 par le Conseil, l'affirmation suivante qui justifie bien les craintes de plusieurs sur cette politique unidirectionnelle :

«Le Comité a été saisi en cours d'étude d'un projet de doctorat en sciences de la terre de l'Université du Québec (UQAC et UQAM). Il n'a pas jugé bon de donner immédiatement un avis positif à ce projet, malgré les avis très favorables de qualité à son égard, compte tenu de la situation très difficile des autres programmes en ce domaine.»

Ainsi, il est possible aux étudiantes et aux étudiants de s'inscrire dans des programmes établis, peu performants, mais l'accès à un programme de qualité, pour l'heure, leur est refusé.

Les objectifs de qualité qu'on demande aux universités de poursuivre exigent du Conseil des universités une révision de ses pratiques de sorte que l'excellence soit reconnue

là où elle se trouve. En premier lieu, une procédure d'approbation plus rapide doit être trouvée pour les projets de nouveaux programmes conçus autour d'axes précis, reposant sur la présence d'une masse critique de professeurs et professeurs accrédités en fonction de normes rigoureuses. En contrepartie, les programmes existants doivent être périodiquement réévalués et leur performance mesurée à l'aune des critères mis de l'avant pour les nouveaux programmes. Les établissements doivent également être amenés graduellement à se spécialiser dans les seuls domaines dans lesquels ils possèdent des ressources humaines de qualité, par exemple, la phonologie ou la sémantique, plutôt que de se voir confier un programme de maîtrise ou de doctorat couvrant l'ensemble d'un champ disciplinaire comme, par exemple, la linguistique. En plus de permettre l'émergence de véritables pôles d'excellence, une telle pratique serait de nature à favoriser la mobilité des étudiants, l'une des pierres angulaires d'une formation de chercheurs de qualité.

Ce n'est qu'au prix d'une réforme vigoureuse, menée sur la base des principes énumérés précédemment,

que le Conseil des universités pourra pleinement jouer son rôle dans la réalisation de l'excellence dans les universités québécoises.

Après avoir effectué un rattrapage remarquable dans la fréquentation universitaire de 1^{er} cycle, les universités doivent maintenant compléter le processus de démocratisation entrepris dans les années 70 en consentant aux 2^e et 3^e cycles des efforts de développement semblables à ceux du 1^{er} cycle. Les universités doivent réaliser un développement d'ordre quantitatif mais aussi d'ordre qualitatif marqué, en particulier, par un meilleur encadrement des étudiantes et étudiants des niveaux supérieurs. Pour réaliser cet objectif, les universités nécessiteront l'appui du Conseil des universités qui devra, d'une part, accélérer le processus d'approbation des programmes et, d'autre part, instaurer des mécanismes plus équitables d'évaluation des programmes, aussi bien des anciens que des nouveaux.

* Cet éditorial du recteur de l'UQAM a été publié dans la revue Interface, VOL. VI, no 5, septembre-octobre 1985.

Les étudiants doivent sortir de l'ombre

«Il faut s'affirmer comme étudiants-chercheurs, prendre la place qui nous revient. La semaine des études avancées, de la recherche et de la création nous en fournit enfin l'occasion : il sera possible, et cela pour la première fois, de donner pleine visibilité aux travaux de recherche des étudiants des 2^e et 3^e cycles.» C'est en ces termes que Mme Thérèse Bouffard incitait ses collègues étudiants à s'impliquer pleinement dans la semaine en cours, où plusieurs activités sont prévues à leur intention : séances d'affichage des travaux et projets de recherche, discussion du rapport «Constat» sur leur statut et leurs conditions d'études, rencontres d'information portant sur les divers services à leur disposition, réception à la Brasserie de l'UQAM présidée par le recteur, etc. Étudiante au doctorat en psychologie, Mme Bouffard est la représentante élue des étudiants des 2^e et 3^e cycles à la commission des études, représentant également de ses collègues de 1^{er} cycle en sciences humaines.



Mme Thérèse Bouffard.

Les travaux étudiants seront présentés sur la Grande place du pavillon Judith-Jasmin, sous forme d'affiches. Chaque participant disposera d'un placard de 4' par 6' où seront exposés, en bref, la problématique de la recherche, ses hypothèses et objectifs, sa méthodologie, et dans le

cas des études en voie d'achèvement, les résultats avec interprétation et discussion. Les étudiants seront sur place pour répondre aux questions.

«Cette initiative permettra de rapprocher les étudiants-chercheurs de diverses disciplines, de commenter Mme Bouffard. Ils feront enfin connaissance, échangeront sur leurs travaux, leurs difficultés et leurs besoins respectifs, achèveront possiblement certaines revendications auprès de l'institution.»

L'UQAM a reconduit, dans son Plan triennal, l'objectif prioritaire du développement des études avancées et de la recherche. Encore faut-il que cet objectif se réalise, conclut Mme Bouffard. «Nous avons besoin de laboratoires, de locaux, de services, de ressources humaines et financières. Nous devons nous rendre visibles pour les réclamer. Et notre dynamisme aura certainement un effet d'entraînement. Non seulement sur l'institution, mais également sur les étudiants d'autres universités qui seront davantage tentés de venir grossir nos rangs.»

Un saut quantitatif

L'UQAM n'aura pas inutilement retenu comme priorité triennale le développement des études avancées: on assiste, à l'heure actuelle, à un véritable foisonnement de projets de programme dans les disciplines les plus variées, à un réel déblocage qui lui permettra d'effectuer dès septembre prochain un saut quantitatif appréciable au chapitre de sa programmation des 2^e et 3^e cycles. Tel est l'avis de M. François Carreau, doyen-adjoint au décanat des études avancées et de la recherche. Pas moins de 25 projets sont en préparation, dont plusieurs en collaboration avec d'autres institutions universitaires — réseau et hors réseau. Sans compter les programmes qui accueilleront officiellement leurs premiers contingents d'étudiants cet automne et en janvier prochain.

Cet automne

- Maîtrise en analyse et gestion urbaines: un programme conjoint, dans tous les sens du terme, avec l'ENAP et l'INRS-urbanisation. Chaque institution dispensera le tiers de la formation, ce qui constitue une première. Le département d'études urbaines est responsable, pour l'UQAM, de sa gestion. La direction du programme relèvera, dans un premier temps, d'un professeur de l'ENAP.

- Certificat en électrochimie appliquée: un programme conjoint avec l'École polytechnique et l'UdeM. Le département de chimie représentera l'Université sur le comité tripartite chargé d'en assurer la bonne marche.

- Certificat en études américaines: un programme conjoint avec l'Université du Québec à Trois-Rivières; M. Albert Desbiens, professeur au département d'histoire, en assumera la responsabilité. Huit autres départements de l'UQAM sont impliqués: science politique, communications, sociologie, économie, sciences administratives, sciences de l'éducation, études littéraires et études urbaines.

En janvier 86

- Maîtrise en enseignement au primaire: un autre programme multi-départemental relevant des sciences de l'éducation, linguistique et mathématiques-informatique. Le directeur: M. Jean-Claude Lavigne, sciences de l'éducation.

Si tout va bien, trois autres programmes pourraient démarrer en janvier 86: la maîtrise en muséologie (histoire de l'art), conjointement avec l'UdeM; le doctorat en ressources minérales (sciences de la Terre), sous la responsabilité plus immédiate de l'Université du Québec à Chicoutimi, en collaboration avec l'UQAM; le doctorat en éducation, multidépartemental (sciences de l'éducation, psychologie, mathématiques-informatique, linguistique), conjointement avec 5 autres constituants du réseau et l'INRS-éducation.

En septembre 86

- Maîtrise en kinanthropologie (concentration cinétique): un programme axé sur les sciences de base de la kinanthropologie, relevant du département du même nom.

Sauf imprévu, six autres nouveaux programmes pourront être offerts en septembre 86: la maîtrise en sciences comptables; le doctorat multidépartemental en sciences de l'environnement; le doctorat en linguistique; la maîtrise en droit social et du travail; le doctorat en sciences religieuses, conjoint avec l'Université Concordia; le doctorat en mathématiques; le doctorat en communications, conjoint avec l'UdeM et Concordia; le doctorat en sciences de l'intervention psychosociale, conjoint avec l'Université de Sherbrooke; l'ajout d'un profil «recherche» à la maîtrise en administration des affaires.

En chantier, de conclure M. Carreau, un grand nombre d'autres programmes de doctorat (chimie, littérature, art), de maîtrise (travail social, art du spectacle, danse), de certificats...

L'art de présenter un projet

«Même si des travaux de recherche sont impeccables, on ne naît pas présentateur de projet. Or, en Amérique du Nord, pour faire de la recherche, il faut que les professeurs aillent chercher des fonds auprès d'organismes subventionnaires, principalement de l'État en ce qui touche le Canada. Aussi, plutôt que d'opter pour la formule des grands débats comme l'an dernier, la Semaine des études avancées, de la recherche et de la création s'aiguille cette année sur des ateliers centrés sur l'activité importante qui précède la création c'est-à-dire: la recherche», explique M. Guy Berthiaume, du service de la recherche et de la création aux études avancées.

C'est ainsi qu'au long de six ateliers, des comités formés de pairs et de représentants d'organismes subventionnaires vont venir s'entretenir avec les professeurs sur la meilleure façon de présenter les choses: «Un même projet peut être soumis à trois organismes différents mais pas nécessairement de la même manière, précise M. Berthiaume. Il faut trouver l'angle opportun, le biais qui convient, selon ce qu'on appelle en anglais les «unwritten rules», les règles non écrites qui sont en somme l'art de présenter son projet pour qu'il plaise à l'organisme visé.»

Les ateliers

Le lundi 23 (pour les coordonnées, on consultera le programme de la semaine), l'atelier sur la préparation des demandes de subventions, Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) invite MM. Jorge Niosi et Jean-Claude Robert, respectivement professeurs aux départements de sociologie et d'histoire, tous deux anciens présidents de comités d'évaluation de ce fonds québécois qui combine non seulement les sciences de l'éducation, les sciences humaines, les lettres, mais encore, les sciences naturelles.

Le mardi, autre atelier sur la pré-



M. Guy Berthiaume: «Trouver le meilleur biais.»

paration des demandes de subventions FCAR, mais cette fois, à l'intention des professeurs des sciences de l'éducation avec comme invités deux professeurs qui ont de l'expérience dans le domaine, soit MM. Michael Schleifer et Maurice Bélanger, du DSE.

Mardi encore, l'atelier sur les contrats et commandites est dirigé par M. Marc Blain, responsable de ce secteur au service de la recherche et de la création. Un autre atelier qui se

tient le mardi: la préparation des demandes du fonds fédéral CRSNG (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie) et du fonds FCAR — sciences naturelles, qu'animent Madame Janet E. Halliwell, directrice des subventions de recherches au CRSNG, et M. Serge Occhietti, professeur au département de géographie, qui a été membre de comités FCAR-sciences naturelles.

Le mercredi, l'atelier d'information sur la gestion post-subventions (problèmes des services de support et d'embauche de personnel, par exemple) sera piloté par M. Marc Blain ainsi que Madame Denise Laperrière, attachée d'administration au décanat des études avancées, de la recherche et de la création.

La série d'ateliers prend fin avec celui portant sur la préparation des demandes de subventions CQRS (Conseil québécois de la recherche sociale, ministère de la Santé et des Services Sociaux) avec M. Michel Duchesneau, du secrétariat de cet organisme, de même que deux professeurs du département de psychologie qui ont fait partie de comités CQRS: MM. Camil Bouchard et Gérard Marlcuit.



Lors de la réception de l'ACFAS, de gauche à droite: Jean-Marie Demers, président de l'ACFAS, Louis Provencher (lauréat 1985), le recteur de l'UQAM, M. Claude Pichette, Benoît Robidoux (lauréat 1984), et Guy Arbour, directeur de l'ACFAS. On notera que les bourses d'excellence sont financées par la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée.

Clinique du Faubourg

DENTISTES

D^r B. DEROUET
D^r F. LALANDE

845-9271

1643, rue St-Denis, Mtl

En face du Faubourg
St-Denis

Bourses d'excellence de l'ACFAS

Chaque année, l'ACFAS offre deux bourses d'excellence de 1 000\$ à des étudiants d'études supérieures. L'an dernier, **Benoît Robidoux**, étudiant à la maîtrise en économie de l'UQAM, se voyait octroyer une bourse. En 1985, c'est au tour d'un étudiant de maîtrise en biologie, **Louis Provencher**, de se mériter cet honneur. M. Provencher est également boursier du CRSNG depuis deux ans.

Natif de Montréal, M. Provencher a fait ses études collégiales au

Cégep Édouard Montpetit. Il a été stagiaire à la Station écologique de Port-aux-Saumons et à la Station écologique du Cap-à-l'Orignal. Ses recherches touchent principalement au potentiel entomopathique des araignées (Araneae) dans des bicultures de maïs-haricot du Sud du Québec. Ce projet s'insère dans une controverse actuelle en écologie sur l'importance des prédateurs polyphages (e.g. les araignées) dans le contrôle biologique.

Pour les étudiants des 2^e et 3^e cycles

Un projet d'encadrement financier

Au terme d'une année de réflexion, le comité CONSTAT recommande un train de mesures susceptibles d'assurer aux étudiants des 2^e et 3^e cycles un véritable encadrement financier : le projet de politique actuellement en consultation ne compte pas moins de 21 propositions concrètes à cet effet, la plupart incitatives, formant un tout cohérent et articulé. M. François Carreau, doyen-adjoint au décanat des études avancées et de la recherche, a coordonné les travaux du comité.

Bon nombre des mesures envisagées sont déjà appliquées dans certains secteurs, constate-t-il. D'autres constituent des changements majeurs aux pratiques actuelles. Exemple : la modification du Programme d'aide financière aux chercheurs, visant à assurer des bourses complémentaires aux étudiants recevant déjà une aide pécuniaire des départements, que ce soit à titre d'assistants de recherche, d'auxiliaires d'enseignement ou de chargés de cours. Soit dit en passant, la presque totalité de l'augmentation du budget PAFAC sera consacrée, cette année, à ce nouveau volet.

Mais plus encore que ces dispositions éparpillées, c'est l'articulation de l'ensemble des efforts institutionnels à l'endroit des étudiants d'études avancées qui devrait leur permettre de parfaire, dans un proche avenir, leur formation dans des conditions sensiblement meilleures.

À noter que le comité CONSTAT (condition et statut des étudiants des 2^e et 3^e cycles) poursuit actuellement sa consultation sur les éléments d'une éventuelle politique d'encadrement financier, et prévoit produire, au cours de l'automne, les



M. François Carreau

deux derniers chapitres de son rapport : sur les services offerts plus spécifiquement aux étudiants d'études avancées, et sur les locaux dont ils devraient disposer. Les consultations d'usage suivront, notamment auprès des comités de programme où siègent des professeurs et des étudiants.

CONSTAT se compose de sept membres de la sous-commission des études avancées et de la recherche : outre M. Carreau, MM. Gilles Gagnon, adjoint à la doyenne et secrétaire du comité, Jean Bélanger, professeur au département d'arts plastiques, Claude Hamel, professeur au département des sciences biologiques et directeur de la maîtrise en biologie, Claude Janvier, professeur au département de mathématiques-informatique et ex-directeur du CIRADE, Gilles Thérien, professeur en études littéraires et directeur de la maîtrise dans ce département.

Selon M. Carreau, il n'est pas exclu que le chapitre «financier» de la politique globale d'encadrement des étudiants des 2^e et 3^e cycles soit adopté sous peu, et que certaines des dispositions prévues entrent en vigueur dès janvier 86. D'autant que les résultats de la consultation menée à ce jour sont on ne peut plus encourageants. Cependant, il est à prévoir que les débats consacrés à cette question au cours de la semaine par les étudiants concernés entraînent des amendements au projet (voir ci-contre la liste des mesures proposées).

L'UQAM, dans cette démarche, entend respecter rigoureusement l'autonomie départementale. M. François Carreau : «Il revient à cette instance de gérer et répartir certains fonds de recherche et d'assurer, par des dispositions concrètes, un revenu minimum garanti à ses étudiants d'études avancées. C'est par souci d'efficacité que nous avons opté pour la concertation, que nous avons choisi de bousculer le moins possible les structures existantes.» L'institution se propose de coordonner le tout, et de soutenir l'effort concerté des départements par des mesures complémentaires. Notamment, en redéfinissant, dans son cadre réglementaire des 2^e et 3^e cycles, les notions de «temps complet» et de «temps partiel».

«Il est important, de conclure M. Carreau, que le plus grand nombre possible d'étudiants puisse investir à plein temps dans leurs études à la maîtrise et au doctorat. Il est donc indispensable de leur assurer un revenu minimal, de leur fournir la possibilité de travailler dans un environnement universitaire.»

Les mesures préconisées par le comité CONSTAT

Voici la liste des mesures préconisées par le comité CONSTAT, visant à doter l'UQAM d'une politique cohérente en matière d'encadrement financier pour les étudiants des 2^e et 3^e cycles. Ces derniers seront invités à se prononcer sur leur pertinence au cours de la semaine des études avancées, de la recherche et de la création, dans le cadre de débats spécialement organisés à cette fin (voir programme).

- Fournir aux étudiant-e-s tout le support requis pour la demande et l'obtention de bourses d'études offertes par les principaux organismes externes de subventions tel les CRSNG, CRSH, FCAR.
- Organiser, conjointement avec le décanat des études avancées et de la recherche et les services communautaires (secteur de l'aide financière) des séances d'information sur les divers programmes de bourses offertes et de sensibilisation à l'importance de soumettre des demandes.
- Augmenter la représentation de l'UQAM au sein des comités de sélection de bourses et de subventions de ces organismes.
- Identifier, en collaboration avec les directeurs-trices de modules, les meilleur-e-s candidat-e-s potentiels aux programmes d'études avancées et aux bourses disponibles. Les encourager à poursuivre des études supérieures et les assurer d'un soutien à la préparation de la demande de bourse.
- Susciter la coopération des directrices de programmes d'études avancées afin qu'ils-elles préparent un répertoire de bourses disponibles pour les étudiant-e-s de leur programme, les informent des critères d'admissibilité et des modalités à suivre.
- Sensibiliser les professeur-e-s à l'aide prépondérante qu'ils-elles peuvent apporter aux candidat-e-s boursiers-ières : préparation de la demande, lettre de recommandation, etc.
- Encourager les départements à inventorier l'ensemble des ressources financières dont ils disposent pour les étudiant-e-s de 2^e et 3^e cycle. Les inviter à publiciser la nature et l'ordre de grandeur de l'aide financière possible.
- Convaincre la Fondation UQAM d'accroître le nombre et le budget des bourses réservées aux étudiant-e-s de maîtrise et de doctorat.
- Sensibiliser les professeur-e-s à leur rôle fondamental de formation de chercheur-e-s et les inciter à soumettre des demandes de subventions de recherche ou des propositions de contrats et commandites leur permettant d'embaucher des assistant-e-s de recherche.
- Accorder prioritairement les postes d'assistant-e-s de recherche aux étudiant-e-s de maîtrise et de doctorat inscrit-e-s à temps complet.

- Faire en sorte que le travail accompli par ces étudiant-e-s à titre d'assistant-e-s de recherche se rattache le plus possible des recherches qu'ils-elles poursuivent dans leur programme d'études.
- Offrir prioritairement aux étudiant-e-s de maîtrise et de doctorat inscrit-e-s à temps complet les postes d'auxiliaires d'enseignement.
- Ajuster les traitements accordés aux étudiant-e-s en tant qu'auxiliaires d'enseignement.
- Inciter les départements à établir des critères précis d'attribution des UPE au sein de leur unité qui tiennent compte des besoins particuliers des étudiant-e-s de 2^e et 3^e cycle.
- Faire en sorte que la politique des auxiliaires d'enseignement réponde aux besoins spécifiques de certains programmes d'études avancées.
- Viser à ce que la priorité soit accordée aux étudiant-e-s de 2^e ou 3^e cycle inscrit-e-s à temps complet dans l'attribution des charges de cours à condition qu'ils-elles remplissent les exigences de qualifications.
- Inciter les départements à se prévaloir au maximum des mesures prévues à la convention collective en vigueur afin que le pourcentage de charges de cours réservé aux étudiant-e-s de 2^e et 3^e cycle soit le plus possible comblé par eux-elles, d'une part, et par ceux-elles d'entre elles, d'autre part, inscrit-e-s à temps complet.
- Étudier la pertinence et la possibilité d'introduire à l'intérieur des programmes de doctorat des stages d'enseignement crédités.
- Encourager les départements responsables de programmes d'études avancées à se doter d'une politique de revenu minimum garanti à l'intention du plus grand nombre possible de leurs étudiant-e-s inscrit-e-s à temps complet à la maîtrise et au doctorat en essayant de tenir compte des mesures précédentes et utilisant les ressources financières du volet II du PAFAC comme moyen incitatif.
- Définir des critères de recrutement et d'embauche d'étudiant-e-s pour les divers postes disponibles à l'Université autre que chargé-e-s de cours ou auxiliaires d'enseignement en accordant la priorité aux étudiant-e-s de 2^e et 3^e cycle.
- Modifier le règlement No 8 des études avancées et de la recherche pour y introduire une notion précise de temps complet. Cette notion comporterait notamment l'obligation de choisir entre les régimes temps complet, temps partiel ; la réduction de la durée maximale du programme pour les étudiant-e-s à temps complet et la possibilité de changement de régime dans le même programme ou dans un autre programme entraînant dans les deux cas des pénalités éventuelles.

La maîtrise sociale du changement technologique

Une fois évalué le choc social des nouvelles technologies sur le travail, sur la production, ses méthodes et systèmes, avec les changements en profondeur sur l'emploi, les habitudes à la tâche et les manières de vivre, quelles solutions techniques socialement viables apporter aux problèmes particuliers?

Une percée sur la maîtrise sociale des changements technologiques, voilà globalement à quoi se consacre l'équipe interdisciplinaire et interuniversitaire d'une vingtaine de personnes, dont principalement M. Charles Halary et Madame Céline Saint-Pierre, du département de sociologie, M. Bernard Schiele, du département de communications tous de l'UQAM ainsi que Madame Hélène Denis, de Polytechnique.

Le groupe a reçu une subvention de 1,5\$ million, réparti sur cinq ans, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Sciences et de la Technologie dans le cadre du Programme d'actions structurantes pour le soutien d'équipes de recherche liés au virage technologique.

Quatre sous-projets s'intègrent dans la marche des recherches. M. Halary se penche sur les problèmes sociaux qu'entraîne l'implantation de la robotique industrielle au Québec. Madame Saint-Pierre traite des modifications de structures reliées plus spécifiquement à la montée de la micro-électronique dans le secteur tertiaire (assurances, banques, bureaux commerces de détail) et à ses répercussions sur la main d'œuvre. Enfin l'institution du musée scien-

tifique et technique retient l'attention de deux chercheurs, Madame Denis d'une part (dynamique organisationnelle en rapport avec la technologie) et M. Schiele (relations-individu-musée).

«Le projet structurant ne crée pas quelque chose de nouveau. Des équipes de recherche reconnues préexistaient, impliquant déjà la collaboration d'étudiants de 2^e et de 3^e cycles, de syndicalistes et d'ingénieurs précise un des chercheurs, M. Halary. Mais les gens travaillaient de manière plutôt artisanale et individuelle. Désormais, par les moyens matériels que procure le projet, on développe une communauté de diffusion et de critique des travaux, assurant une plus grande visibilité et portant les débats dans la collectivité.